



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 29 mars 2011
18 heures 00

SL/VC

N° 001179

Service des
Ressources
Humaines -
Indemnités
forfaitaires pour
élections.

Affiché le :

Le mardi 29 mars 2011 à 18 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) représenté par Mme Véronique GACH (5ème Adjoint)

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

En application du décret n°86-252 du 20 février 1986 et l'arrêté ministériel en date du 19 mars 1962, une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections peut être attribuée aux personnels non éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) en rémunération des travaux supplémentaires effectués à l'occasion de certaines élections.

L'ensemble des personnels (titulaires, stagiaires, non titulaires) non éligibles aux IHTS qui participent aux travaux supplémentaires d'élections peuvent bénéficier de cette indemnité forfaitaire complémentaire.

En ce qui concerne les élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, européennes et référendum, le crédit global est obtenu en multipliant le taux maximum mensuel de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des attachés territoriaux par le nombre de bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi de l'indemnité pour élections.

Cette indemnité n'est pas cumulable avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Lorsque deux élections se déroulent le même jour, une seule indemnité peut être allouée.

A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL

APPROUVE, la proposition de Monsieur le Maire.

DECIDE, d'attribuer l'indemnité forfaitaire complémentaire suivant les conditions ci-dessus pour les élections municipales en date des 20 et 27 mars 2011.

AUTORISE, Monsieur le Maire à verser ces indemnités aux agents concernés via les bulletins de paie du mois d'avril 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL